Formulaire de consentement à une évaluation neuropsychologique

Avec votre autorisation, le neuropsychologue peut également entrer en contact avec des professionnels de la santé, de l'éducation ou d'autres services, afin d'obtenir des renseignements complémentaires pertinents à l'évaluation. Le neuropsychologue s'engage à mettre en place tous les moyens raisonnables pour répondre à vos questions (obligation de moyens).

Je, soussigné(e) _____, **père / mère / tuteur légal** de l'enfant :

Nom de l'enfant : _____,

Date de naissance : _____,

reconnais par la présente avoir été suffisamment et clairement informé(e) des conditions et des services offerts en neuropsychologie.

Ceci inclut, entre autres :

- Le but, la nature, la pertinence et les principales modalités des services offerts, ses avantages, inconvénients ainsi que ses alternatives, les limites et les responsabilités mutuelles des parties ;
- Les obligations du neuropsychologue concernant la tenue d'un dossier ;
- Les règles sur la confidentialité ainsi que ses limites, de même que les modalités liées à la transmission de renseignements confidentiels ;
- Le choix de refuser les services professionnels offerts ou de cesser, à tout moment, de recevoir les services professionnels.

Je consens à ce que mon enfant participe à une évaluation neuropsychologique telle que décrite ci-dessus.

☐ Je consens à ce que le neuropsychologue communique avec les professionnels suivants, si nécessaire :
☐ Je consens à ce que des questionnaires soient transmis à des tiers impliqués dans le suivi de mon enfant (enseignants, intervenants).

_____ _____
Signature de la personne concernée ou de la personne autorisée Date

_____ _____
Neuropsychologue Date

Nature et objectif de l'évaluation
L'évaluation neuropsychologique est un examen qui vise à mieux comprendre le fonctionnement cognitif, affectif et comportemental de votre enfant, dans le but de clarifier certaines difficultés observées à la maison, à l'école ou dans d'autres contextes. Cette évaluation peut contribuer à un diagnostic, à une meilleure compréhension du développement de l'enfant ou à l'orientation vers des interventions adaptées.

L'examen neuropsychologique consiste habituellement en trois à quatre rencontres, durant lesquelles le neuropsychologue :

- Recueille des informations cliniques à l'aide d'un entretien avec le(s) parent(s)/tuteur(s), généralement en présence de l'enfants ;
- Procède à une évaluation des fonctions cognitives de l'enfant à l'aide de tests psychométriques standardisés ;
- Vous invite, ainsi que d'éventuels enseignants ou intervenants, à remplir des questionnaires sur le comportement et le fonctionnement quotidien de l'enfant.

Le neuropsychologue s'engage à mettre en œuvre tous les moyens raisonnables conformes aux standards professionnels, scientifiques et déontologiques actuels. Cette démarche relève d'une obligation de moyens et non d'une obligation de résultat.

Cadre légal et déontologique
L'évaluation est réalisée par un neuropsychologue qualifié, soumis au secret professionnel conformément aux dispositions légales applicables, notamment :

- le Code pénal suisse (art. 321 CP – secret professionnel),
- la Loi fédérale sur la protection des données (LPD, révisée 2023),
- le Code de déontologie de la Fédération Suisse des Psychologues (FSP),
- et les recommandations de l'Association Suisse des Neuropsychologues (ASNP).

L'évaluation s'inscrit dans une démarche clinique et scientifique visant à formuler des hypothèses diagnostiques et à décrire votre fonctionnement cognitif sur la base :

- des informations que vous fournissez,
- des observations cliniques,
- des résultats aux tests standardisés,
- et des connaissances scientifiques actuelles.

Exactitude des informations transmises
Vous vous engagez à transmettre des informations exactes, complètes et sincères vous concernant.
Le rapport neuropsychologique constitue un reflet de votre fonctionnement au moment de l'évaluation, basé sur les informations disponibles et les résultats observés. Les conclusions doivent être interprétées dans ce contexte.

Enregistrement des entretiens
Les entretiens peuvent faire l'objet d'un enregistrement audio (et/ou vidéo) dans le but d'assurer la qualité, la précision et la fiabilité de l'analyse clinique.
Ces enregistrements :

- sont strictement confidentiels ;
- font partie du dossier clinique ;
- sont accessibles uniquement au neuropsychologue et aux professionnels soumis au secret professionnel directement impliqués dans votre prise en charge.

Vous pouvez retirer votre consentement à l'enregistrement à tout moment.

Protection et traitement des données (conformément à la LPD)
Les données collectées dans le cadre de l'évaluation constituent des données personnelles sensibles au sens de la Loi fédérale sur la protection des données (LPD).
Ces données comprennent notamment :

- les informations personnelles et médicales,
- les observations cliniques,
- les résultats aux tests,
- les enregistrements éventuels,
- et le rapport neuropsychologique.

Ces données sont :

- stockées sur des serveurs situés en Suisse ;
- protégées par des mesures techniques et organisationnelles appropriées ;
- accessibles uniquement aux personnes soumises au secret professionnel ;
- conservées conformément aux obligations légales applicables.

Vous disposez des droits suivants, conformément à la LPD :

- droit d'accès à vos données,
- droit de rectification des données inexactes,
- droit d'être informé du traitement de vos données.

Ces droits peuvent être exercés dans les limites imposées par les obligations légales et déontologiques applicables.

Rapport neuropsychologique

Le rapport neuropsychologique est un document clinique et professionnel rédigé exclusivement par le neuropsychologue.
Il constitue une opinion professionnelle fondée sur :

- les données cliniques recueillies,
- les résultats aux tests,
- les observations cliniques,
- et les connaissances scientifiques actuelles.

Ce rapport :

- ne peut faire l'objet d'une co-rédaction ;
- ne peut être modifié à la demande du patient ou d'un tiers ;
- peut être expliqué et discuté avec vous.

Données brutes et matériel de test

Afin de garantir la validité scientifique des outils d'évaluation et conformément aux règles déontologiques et aux recommandations professionnelles :

- les données brutes,
- les protocoles de test,
- et le matériel de test

ne peuvent pas être transmis, copiés ou remis.

Ces éléments peuvent uniquement être consultés sur place, en présence du neuropsychologue, et dans le respect des règles professionnelles et légales applicables.

Confidentialité et transmission des informations

Toutes les informations vous concernant sont traitées de manière confidentielle et sont protégées par le secret professionnel.
Aucune information ne sera transmise à des tiers sans votre consentement écrit, sauf en cas d'obligation légale.

Droit de retrait du consentement

Vous avez le droit :

- de poser des questions à tout moment ;
- de retirer votre consentement ;
- de refuser ou d'interrompre l'évaluation à tout moment, sans justification.

Ce retrait n'aura pas d'effet rétroactif sur les prestations déjà réalisées.